



Economie de la construction : maîtriser les fondamentaux (estimatif, DQE, bordereau...)

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

DURÉE

5 jours (soit 40 heures)
8h / jour

PRIX

2 386,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, avocats, juristes, experts, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier souhaitant élargir ses compétences

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Acquérir** une méthode de chiffrage des travaux de bâtiment
- ✓ **Maîtriser** les facettes de l'économie de la construction et le rôle des acteurs
- ✓ **Etre capable d'élaborer** des descriptifs, quantitatifs et estimatifs

PROGRAMME

- ✓ Clauses techniques et administratives, devis estimatif
- ✓ Elaboration d'une estimation
- ✓ Technologie, corps d'état, lots et CCTP
- ✓ Détermination des quantités d'ouvrages
- ✓ Méthodes d'estimation, études de prix

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat